

DECRET D/2016/ 056 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Préfet de Coyah** : Monsieur Ibrahima Barbosa SOUMAH, précédemment Préfet de Dubréka.
2. **Préfet de Dubréka** : Monsieur Younoussa SYLLA, Administrateur Civil, Matricule 251 573 V, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Dubréka.

3. Préfet de Kouroussa : Monsieur Cheick DIALLO, précédemment Préfet de Siguiri.
4. Préfet de Kérouané : Monsieur Damou KANTE, précédemment Préfet de Beyla.
5. Préfet de Beyla : Monsieur Lamine CISSE, Administrateur Civil, Matricule 165 477 W, en service au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le.....14 MARS 2016


PROFESSEUR ALPHA CONDE